

CONSEIL SYNDICAL DU 10 MAI 2022

2022-031 – PCAET - CONVENTION « SUD CONNECT » AVEC ENEDIS

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
17	0	0	7	17

Présents

ACCM : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Jacques AUFRERE;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL ; Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABERT, Madame Françoise FAVIER, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Laurie PONS, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

TPA : Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA.

o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o_o

Rapporteur : Madame Catherine BALGUERIE-RAULET

Vu la délibération 2021.011 portant transfert au PETR du Pays d'Arles de la compétence élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 2021.012 validant le lancement de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Arles ;

CONTEXTE

A travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le PETR du Pays d'Arles agit en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique. L'une des orientations du PCAET vise à développer les énergies renouvelables sur le territoire, pour la production d'électricité et de chaleur.

Le PETR du Pays d'Arles a été lauréat en 2020 de l'AMI Régional « Foncier Dérisqué » afin de développer le potentiel photovoltaïque sur les toitures et parkings publics du territoire.

OBJECTIFS

Enedis, service public de la distribution d'électricité en région Provence-Alpes-Côte d'Azur propose au lauréat de cet AMI une convention afin d'optimiser le processus de « dérisquage » engagé par le territoire en intégrant le plus en amont possible la connaissance et les données d'Enedis sur la capacité du réseau électrique à accueillir les installations d'énergie renouvelable.

La convention (annexée au dossier) permettra une mobilisation d'Enedis dès la genèse et de limiter les projets chutés (frein au développement ENR et donc à la Transition Ecologique). Le service prévoit également :

- Une journée de formation à l'Agence régionale Raccordement Producteurs Enedis (Aix en Provence) pour les techniciens des différentes structures du territoire ;
- Accès à un simulateur de raccordement,
- Vérification de la bonne complétude pour instruction des demandes de raccordement par les équipes d'Enedis.

La convention sera sans impact financier pour le PETR.

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire d'élaborer, suivre et mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial ;

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir :

1. **VALIDER** les termes de la convention ci-annexée,
2. **AUTORISER** le président à signer la convention.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

